



# l'artisanat du 64

Un avenir, des métiers

## édito



M. LAGOURGUE  
PRÉSIDENT  
DE LA CMA64

### CHEFS D'ENTREPRISE, LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST VITALE POUR NOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ !

L'artisanat moins que jamais ne bénéficie d'aides de la part de l'Etat. Ce dernier ne consacre à chacune de nos entreprises que 12€ !

S'il y a un impôt qui doit revenir à nos secteurs d'activité c'est bien la taxe d'apprentissage ! Nos métiers ont une forte tradition de formation par la voie des centres de formation d'apprentis du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat. Ils témoignent de notre attachement à nos savoir-faire et de la passion des professionnels qui les exercent. Soutenons nos métiers et participons au développement des compétences artisanales locales. Régulièrement vous accompagnez des projets, vous vous engagez pour défendre l'emploi de proximité, vous relevez des défis techniques, vous formez les artisans de demain... vous pouvez aussi décider à qui attribuer la taxe d'apprentissage. Le service apprentissage de notre institution est là pour vous simplifier les démarches.

Sauveur Lagourgue

## “L'accessibilité, nous avons tous à y gagner”

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DES DIAGNOSTICS PERSONNALISÉS SONT PROPOSÉS EN VUE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES. CETTE DÉMARCHE CITOYENNE, BIENTÔT OBLIGATOIRE, A POUR OBJECTIF DE FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES.



Véronique BESSE  
et Laëtitia MARTIN,  
chargées  
de développement éco-  
nomique

### Témoignage.

Philippe Michel-Poisson, audioprothésiste, directeur d'“Anglet Audition”, a demandé un diagnostic accessibilité pour pouvoir accueillir davantage de public.

“Nous nous adressons aux personnes atteintes de surdité, et dès le départ, nous avons souhaité que le magasin soit accessible, pour tous les types de handicaps.”

L'entrée se fait de plain pied, les portes vitrées s'ouvrent automatiquement, elles sont recouvertes d'un visuel pour les rendre plus visibles. La banque d'accueil est en partie abaissée.

« Suite aux préconisations, nous allons commencer par améliorer le marquage de la place de parking handicapé à l'aide d'une signalisation verticale et bétonner l'accès au magasin. »

### Que dit la réglementation ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les établissements recevant du public devront être en conformité avec la loi du 11 février 2005, qui exprime le droit d'accès à tout pour tous. Aujourd'hui, un quart de la population française souffre d'une incapacité temporaire ou définitive. Pour leur permettre de conserver un maximum d'autonomie, des améliorations doivent être apportées au cadre bâti et le personnel doit être mieux préparé à les accueillir.

### Quels sont les handicaps à considérer ?

“L'expression “personnes handicapées” ne se limite pas aux handicapés moteur, elle désigne aussi les personnes ayant une déficience visuelle, auditive et mentale, mais aussi les femmes enceintes, les personnes à mobilité réduite, etc.”, souligne Véronique Besse, chargée du développement

économique. Pour les commerces, la mise en accessibilité est un moyen d'élargir la clientèle, en réservant un accueil adapté et chaleureux à tous les publics.

### Comment réussir sa mise en accessibilité ?

La CMA propose des diagnostics accessibilité aux commerces de proximité relevant de l'artisanat. Cet état des lieux permet de mettre en valeur les points forts et les points faibles du commerce au regard de la loi, puis de délivrer des préconisations pour leur mise en conformité. Une quarantaine de commerces en ont fait la demande dans les Pyrénées Atlantiques, depuis 2012. “Dès maintenant, il est nécessaire d'anticiper les répercussions de la réglementation. Au moins une partie du bâtiment devra fournir toutes les prestations. Les solutions vont de la conception des lieux, en passant par les moyens favorisant l'échange d'informations, jusqu'à la formation du personnel de vente. Il n'est pas nécessaire de réaménager l'ensemble du commerce, c'est avant tout une question de bon sens”, conseille Laëtitia Martin, chargée du développement économique. En outre, les commerçants ont la possibilité de demander une dérogation pour des motifs économiques, d'impossibilité technique ou pour la préservation du patrimoine architectural. Dans ce cas, le commerce devra obligatoirement proposer des solutions de substitution.

### Apporter des solutions techniques

Les artisans du bâtiment sont directement concernés par cette nouvelle réglementation, puisqu'ils réalisent les travaux de mise en accessibilité. En partenariat avec la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et le CNISAM (Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a mis en place un accompagnement pour que les professionnels puissent aborder le marché avec sérénité : ■ des réunions d'informations pour comprendre les enjeux, la réglementation, les handicaps et les techniques adaptées ■ un accompagnement individuel ■ une orientation vers des formations spécifiques.

Véronique Besse fait le point sur ces professionnels qui font la démarche : “Le marché de l'accessibilité offre de réelles perspectives à la filière bâtiment. Ceux qui le souhaitent sont dirigés vers des formations et référencés au niveau national. La CAPEB a monté le label “Handibat” qui concerne actuellement 65 entreprises dans les Pyrénées Atlantiques. Ces professionnels du bâtiment sont plus à même de répondre aux besoins des personnes handicapées.”

Renseignez-vous auprès de vos conseillers :

Véronique BESSE et Laëtitia MARTIN, chargées de développement économique CMA 64 : Tél. 05 59 55 82 63  
Vidéo “Accessibilité habitat individuel et commerces” sur [www.artisanat64.tv](http://www.artisanat64.tv)



Créée à l'initiative des  
artisans, MAAF est le  
partenaire historique de  
l'Artisanat et s'engage depuis  
plus de 60 ans auprès des  
professionnels.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez votre Conseiller MAAF PRO au

N° Vert 30 15

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h  
(appel gratuit d'un poste fixe, coût selon opérateur)

Connectez-vous sur

[maafpro.fr](http://maafpro.fr)



PRO  
la référence qualité pro

# Participer à la formation des artisans de demain, en versant la taxe d'apprentissage

Les partenaires réunis autour du projet sur les territoires de montagne.

## Développement économique de la montagne

Accompagner le développement économique des territoires de montagne est la mission partagée par l'Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde, fondée par les Chambres de métiers, et MACEO, son homologue du Massif Central. Les deux structures se sont réunies dans les Hautes-Pyrénées le 11 octobre pour réfléchir aux enjeux économiques partagés par leurs territoires, échanger sur leurs expériences et leurs domaines d'expertise, et imaginer des projets communs mettant leurs complémentarités au profit des acteurs de leurs montagnes respectives. C'est au Pic du Midi que l'APEM et MACEO ont invité les présidents des chambres consulaires pyrénéennes, les élus locaux et régionaux ainsi que les Commissaires de Massif, représentants de l'Etat, à débattre et construire avec eux autour du rôle du numérique et des politiques visant à attirer des actifs sur les territoires de montagne. Les élus de la CMA Pyrénées, José Urrutia (CMA 66), Alain Boy (CMA 64) et Daniel Puges (CMA 65), présents à cette journée, ont abordé le thème du soutien à la transmission d'entreprise, capital pour l'artisanat du massif.

Au terme de cette rencontre, une feuille de route a été tracée portant sur des projets liés à la mobilité, au transfert de compétences en matière de systèmes d'observation économique, et au tourisme de nature entre autres.



## Les Artimobiles s'arrêtent à Pau

Jeudi 19 et vendredi 20 décembre notre département accueillera l'une des étapes de la 14<sup>ème</sup> tournée des Artimobiles qui a pour objectif de sensibiliser les collégiens de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> aux métiers de l'Artisanat.

Jeudi 19/12 les collègues Bois d'Amour à Billère et Clermont à Pau ; vendredi 20/12 les collègues Ernest Gabard à Jurançon et Jeanne d'Albret à Pau recevront ces concept car dotés d'une application "ARTINAVIGUE" afin de découvrir les métiers de manière ludique et originale, et permettront aux élèves intéressés d'échanger avec les animateurs ainsi que les spécialistes de la formation professionnelle sur les 250 métiers de l'artisanat et les parcours de formation.

Informations auprès du service apprentissage de la CMA64 à Pau :  
Tél. 05 59 83 83 62 ou 05 59 14 85 90.

## Donnez une 2<sup>ème</sup> vie à vos objets grâce aux Répar'acteurs !

L'artisanat regorge de métiers et de savoir-faire qui vous permettent d'entretenir et de faire durer les objets de la vie quotidienne (chaussures, vêtements, électroménager, matériel informatique...).

Consultez l'annuaire des Répar'acteurs pour trouver l'artisan dont vous avez besoin sur [www.cma64.fr](http://www.cma64.fr).

Artisans pour vous inscrire sur l'annuaire des Répar'acteurs :  
Laetitia Martin : [l.martin@cma64.fr](mailto:l.martin@cma64.fr) - Tél. 05 59 55 12 02.



LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST UN IMPÔT OBLIGATOIRE, VERSÉ PAR LES ENTREPRISES, QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL. CHAQUE ARTISAN A L'OPPORTUNITÉ DE CHOISIR L'ÉTABLISSEMENT QU'IL SOUHAITE SOUTENIR.

### Quelles entreprises sont concernées ?

La taxe d'apprentissage est due par toutes les entreprises ayant au moins un salarié, dès la première année d'installation. Sont exonérées de la taxe, sous certaines conditions, les entreprises qui emploient un ou plusieurs apprentis. Le taux de la taxe d'apprentissage est fixé à 0,5% des salaires bruts versés par l'entreprise au cours de l'année précédente. Elle comprend notamment la Contribution au Développement de l'Apprentissage, qui s'élève à 0,18%. Des frais de stage peuvent ouvrir à des déductions, selon le niveau de qualification du stagiaire (se renseigner auprès

de vos conseillers Chambre de Métiers et de l'Artisanat]. Chaque entreprise est libre d'adresser une partie ou la totalité de la taxe d'apprentissage, sous certaines conditions, à l'organisme de formation de son choix. Par délégation de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine, la CMA 64 est collecteur.

### Comment est redistribuée la taxe ?

En versant la taxe, les entreprises participent au financement des centres de formation et contribuent ainsi au développement des compétences locales.



Chambres de pousse, pour la fermentation du pain

## Côté pratique : la CMA vous accompagne dans vos démarches

Votre bordereau de versement vous sera adressé au cours du mois de décembre. Le règlement devra être fait avant le 28 février 2014.

**Le Service Apprentissage de la CMA des Pyrénées Atlantiques assure la gestion complète de votre versement, en établissant votre reçu.**

### Vous souhaitez :

- Calculer le montant de votre taxe d'apprentissage
- Effectuer votre versement
- Contribuer au financement des Centres de Formation d'Apprentis du secteur des métiers

### Vous pouvez télécharger sur le site [cma64.fr](http://cma64.fr) :

- Le bordereau de versement de la taxe d'apprentissage (dès le mois de décembre)
- La notice du bordereau de versement
- La répartition de la taxe d'apprentissage

Pour tous renseignements, contactez le Service Apprentissage de la CMA 64 :  
Cécile ARITZIA et Christine CELAYA : Tél. 05 59 55 88 15

## Ce mois-ci sur artisanat 64.tv :

- L'artisanat du piémont oloronais
- Témoignages sur la transmission et la reprise d'entreprise
- L'annuaire des Répar'acteurs
- Le meilleur jeune boulanger

# Contribuer au financement des centres de formation

La taxe d'apprentissage est l'un des rares impôts dont l'entreprise peut choisir l'affectation.

En effet, les entrepreneurs ont la possibilité de verser une partie de la taxe à un organisme de formation en particulier. Seuls les établissements ayant un numéro attribué par la Préfecture de Région peuvent bénéficier de la collecte. Pour cela, elle doit compléter le tableau "bénéficiaires des versements", en précisant l'adresse complète du ou des établissements, les sommes ainsi que la ou les catégories d'affectation de son versement.

« Les enseignements dispensés aux apprentis dépendent en partie du soutien des employeurs : il est important de destiner sa taxe d'apprentissage aux enseignements qui permettront de former les professionnels de l'Artisanat de demain. C'est un réel investissement pour l'avenir de son secteur » souligne Christine Celaya, responsable du Service Apprentissage.

Ces sommes sont utilisées pour des frais de fonctionnement, les premiers équipements, le renouvellement du matériel existant ou des équipements complémentaires. Elle permet de financer plusieurs types d'actions :

- L'achat, la location et l'entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels (voir photos ci-contre, Université des Métiers de Pau), à l'exclusion de tout mobilier,
- La rémunération d'intervenants apportant un complément de formation aux apprentis,
- La location de salles, l'organisation de manifestations pour promouvoir les formations, les voyages d'études en France ou à l'étranger,
- Les prestations de service par les entreprises, comme la location d'ateliers, de machines, l'indemnisation de formateurs, etc.

En 2013, environ 900 apprentis sont inscrits en formation dans le département.



Véhicule pédagogique et servant à outils, section mécanique



Pétrisseuse, section boulangerie

## Réhabilitation de l'habitat ancien, ce qu'il faut savoir

Atelier de sensibilisation à la réhabilitation du patrimoine bâti



Jeudi 23 janvier à 17h30 à l'Université des Métiers de Pau, 34 avenue Léon Blum, parc d'activités Pau-Pyrénées, les artisans des secteurs de la maçonnerie, charpente couverture, menuiserie, peinture extérieure, plâtrerie, ferronniers, marbriers tailleurs de pierre, sont conviés à un atelier de sensibilisation sur la réhabilitation du bâti dans le périmètre des 142 communes du Grand Pau. Il portera sur les enjeux énergétiques et réglementaires de la restauration du patrimoine architectural\*.

Contacts et inscriptions CMA64 :

Isabelle Busson - i.busson@cma64.fr - Tél. 05 59 83 83 62

\*L'ancienne ZPPAUP - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager - étant remplacée par l'AVAP - Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

## La médiation, une solution pour régler un conflit à l'amiable

François Gay Secrétaire général de la CMA64 (1991-2010), est l'un des 40 médiateurs formés aux techniques de la médiation à l'Université de Pau Pays de l'Adour, pour la Carbileb -Chambre d'arbitrage et de règlement négocié des litiges économiques en Béarn-. Il nous éclaire sur la médiation "une solution confidentielle, rapide et peu onéreuse pour le règlement des différends commerciaux de l'entreprise artisanale sur le département. Un défaut de paiement ou de livraison, un problème de propriété intellectuelle ou lié à des travaux, un litige entre associés, le médiateur est là pour accompagner les parties dans leur démarche pour trouver une solution à l'amiable". Le médiateur est un tiers indépendant, neutre et impartial qui aide les parties à trouver une issue négociée, laquelle fait l'objet d'un écrit transactionnel signé par les parties. Le juge du tribunal rend ensuite les accords exécutoires. "C'est une solution efficace précise t-il, puisque son taux de réussite s'élève à 70% et qui permet de maîtriser les coûts, établis et connus à l'avance".

De plus, en faisant le choix de la médiation, le chef d'entreprise retrouve une place active dans le règlement de son litige et la relation commerciale entre les parties reste préservée, enfin, les aléas d'une procédure sont évités.

Pour saisir la CARBILEB il suffit d'adresser un courrier à la CARBILEB domiciliée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn - 21 Rue Louis Barthou - BP129 - 64001 Pau Cedex ou un courriel à j-grange@pau.cci.fr précisant les motifs résumés et le montant estimé du différend - coordonnées de la partie adverse.

La médiation : un processus amiable de règlement des différends où un tiers parfaitement indépendant aide les parties à trouver une solution mutuellement acceptable.

## SEPA : de nouvelles normes pour les moyens de paiement



L'espace unique de paiement en euros (ou Sepa, Single Euro Payments Area) est un projet d'harmonisation des moyens de paiements dans 31 pays européens, initié en 2002 par les établissements bancaires.

Il s'agit de rendre les paiements entre pays aussi faciles et aussi sûrs que les paiements nationaux, grâce à la mise en place de trois moyens de paiements

européens : virement, prélèvement et paiement par carte. Ne sont pas concernés les chèques, les billets à ordre, les mandats postaux et les lettres de changes. Cette harmonisation, qui vise à la construction d'un marché unique des paiements en euros, doit simplifier les procédures et réduire les coûts, en permettant notamment aux entreprises de centraliser la gestion de leurs paiements.

Toutes les entreprises, sans exception, sont concernées par le prélèvement SEPA, quelle que soit leur taille ou leur activité, même si elles ne font que des opérations en France et ce à compter du 14 février 2014.

Pour anticiper et éviter l'urgence, contactez votre banquier et consultez [www.banques-sepa.fr](http://www.banques-sepa.fr).

Image: Shutterstock - © Janlev - Fotolia.com

## SUR L'AGENDA

### ■ 18<sup>ÈME</sup> SALON DE NOËL

Le Lions Club de Billère organise à Pau-Parc des expositions les 29 et 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre le 18<sup>ÈME</sup> salon de Noël : village des artisans, village bien-être, village gourmand, espace enfants, espace restauration.

### ■ STAGE : BOOSTER VOS VENTES DE FIN D'ANNÉE LES 9 ET 10 DÉCEMBRE

Renseignements et inscriptions auprès du service formation continue : 05 59 55 12 02.

### ■ RÉUNIONS D'INFORMATION POUR LES CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISE ARTISANALE

A Pau : session du 16 au 20/12

A Bayonne : sessions du 9 au 13/12 et du 16 au 20/12

Renseignements et inscriptions 05 59 83 83 62 pour le Béarn et 05 59 55 12 02 pour le Pays basque.

### ■ LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE

Informations sur les contrats, les parcours et les métiers de l'artisanat, tous les mercredis dès 14h à compter du 5/03/2014

A Pau : au siège de la CMA64 - 11 rue Solférino

A Bayonne : Université des Métiers - 25 Bd d'Aritxague.

## OPPORTUNITÉS ARTISANALES

Voici une sélection d'entreprises artisanales à reprendre.

Pour en savoir plus, contactez la CMA64 à Pau : 05 59 83 83 62, ou à Bayonne : 05 59 55 12 02. Liste complète des opportunités artisanales sur : La BOA -bourse d'opportunités artisanales- en ligne [www.cma64.fr](http://www.cma64.fr)

Cédants Béarn :

Annonce 64100555

■ Fonds de commerce **BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR SALAISONS CONSERVES PETITE ÉPICERIE** situé en milieu rural, produits traditionnels, CA intéressant, 1 à 2 salariés, création en 1962. Locaux construits en 2002, laboratoire aux normes 250 m<sup>2</sup>, très fonctionnel, magasin climatisé de 60 m<sup>2</sup>, grand parking autour du magasin, très bon potentiel, affaire à développer en traiteur, sur les marchés de la région, en France avec ses produits traditionnels grâce à Internet..., pas de travaux à prévoir, commerce immédiatement productif.

Annonce 64100598

■ **SALON DE COIFFURE MIXTE**, 32 m<sup>2</sup>. Parking, petit loyer. Bonne clientèle fidélisée.

Annonce 64100632

■ Fonds de commerce **ENTRETIEN, RÉPARATION VENTE DE MATÉRIELS AGRICOLES ET VITICOLES, PIÈCES DÉTACHÉES, LUBRIFIANTS**. Bien placé, située sur un axe très passant proche des vignobles de Monein et Jurançon.CA en évolution avec un bon potentiel de développement. Hall de vente et atelier d'une surface de 390m<sup>2</sup> plus terrain. Bail en cours à renouveler. Loyer 1135€HT. Pas de salarié à reprendre. Accompagnement possible du repreneur.

Cédants Pays basque :

Annonce 64300031

■ **INSTITUT DE BEAUTÉ** Anglet, 70 m<sup>2</sup> : 1 espace vente et accueil, 3 cabines. Refait à neuf, climatisation neuve. Loyer environ 1 000€. Prix de vente : 65 000€.

Annonce 64300033

■ **SALON DE COIFFURE MIXTE** sur la côte. Salon refait à neuf. Bail commercial. Loyer mensuel 362€. Clientèle fidèle. 2 bacs, 3 postes de coiffage. Vente pour cause de mutation du conjoint. Prix de vente 49 000€.

Annonce 64300035

■ Fonds de commerce **ELECTRICITE MÉCANIQUE - MISE AU POINT** Location gérance. Raison départ.

Les nouvelles opportunités artisanales sont disponibles sur le site [www.cma64.fr](http://www.cma64.fr)

# La créativité fait la différence

NICOLAS GRUEL, ÉTUDIANT EN APPRENTISSAGE, ET SON PROFESSEUR DE BOULANGERIE, DIDIER LALYS, PARTAGENT LEUR EXPÉRIENCE DU DERNIER CONCOURS DE MEILLEUR JEUNE BOULANGER QUI S'EST DÉROULÉ À VESOUL LE 8 NOVEMBRE DERNIER.



Didier Lalys professeur de boulangerie à l'Université des Métiers Pau-Pyrénées Béarn, a entraîné Nicolas Gruel, étudiant en apprentissage en Brevet Professionnel boulangerie, aux sélections de la 33<sup>ème</sup> édition du Concours de Meilleur Boulanger de France.

Nicolas Gruel en apprentissage chez Monsieur Sure à Jurançon, est un des Meilleurs jeunes boulangers de France, un jeune talent, qui a participé aux sélections nationales du concours organisé par la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Après une série d'épreuves écrites et 7 heures d'épreuves pratiques les candidats qui ont obtenu la note supérieure à 16/20 ont été proclamés Meilleurs jeunes boulangers, soit une sélection de 13 candidats, dont trois participeront aux sélections internationales. Nicolas nous fait partager ses impressions. "Après les sélections régionales, j'avais hâte de participer aux épreuves nationales ! Cette année le thème concernait l'œuvre de Georges Colomb - Franc-Comtois précurseur de la bande dessinée- j'ai essayé d'être original sur les décors, les garnitures et les formes. A Vesoul, il fallait rester concentré. Nous étions 22 à concourir, je suis passé le premier... je ne me suis pas posé trop de questions ! Il fallait vraiment que tout soit parfait. Je garde un très bon souvenir de ces moments."

Didier Lalys, professeur de boulangerie partage le même plaisir et n'hésite pas chaque année à participer à ce concours, "c'est une façon de se remettre en question, de valoriser les jeunes et le métier. Nicolas s'est impliqué avec enthousiasme dans la préparation à ces épreuves. Il a eu la chance

d'être premier aux sélections régionales organisées à Bayonne et de participer à un concours reconnu par la profession. De plus cela crée une certaine émulation au sein du groupe d'étudiants en boulangerie, ils se rendent compte qu'il faut s'accrocher pour y arriver". Le jury notait la qualité de la fermentation, la finesse de la croute, l'originalité des créations et le goût... Nicolas a préparé du pain au piment et jambon de Bayonne, une brioche au fromage frais et aux figues qui ont sûrement fait la différence ! "Après ce titre, rajoute Didier Lalys, les lauréats du concours amèneront la galette des rois au Président de la République à l'Élysée. On est très fiers pour eux !"

Christian Sottou Secrétaire général de la Fédération de la boulangerie et boulangerie - pâtisserie du 64 exprime ses encouragements aux jeunes qui ont choisi le métier de boulanger "L'apprentissage est un parcours gratifiant et exemplaire! Un gage de réussite pour un vieux métier plein d'avenir. Plus de 80% de reprises d'entreprise sont réalisées par des profils issus de la filière apprentissage ! C'est la voie royale pour pérenniser le métier et embrasser une carrière passionnante. Notre savoir faire est unique au monde, nous devons préserver cette richesse et encourager les jeunes à l'excellence par des moyens tels que le concours du Meilleur Jeune Boulanger".

Visionnez l'interview complète sur [www.artisanat64.tv](http://www.artisanat64.tv)

La boulangerie-pâtisserie est riche en concours qui distinguent les meilleurs professionnels, mettent en avant les produits et sensibilisent l'opinion publique sur les formations dispensées pour assurer une production naturelle, saine et de qualité. Les concours tels que "les Meilleurs Jeunes Boulangers de France", "le Trophée des Talents, du Conseil et de la Vente", "la Coupe du Monde de la Boulangerie" ou le concours "Meilleurs Ouvriers de France" constituent une vitrine de l'expertise et du savoir-faire du secteur de la boulangerie-pâtisserie. Ces compétitions font émerger les talents de demain pour susciter la passion du métier et valoriser l'excellence de la profession.

## PARCOURS DE FORMATION :

### NIVEAU 5 :

- CAP boulanger ou pâtissier ou boulanger spécialisé (2 ans)
- Mentions complémentaires pâtisserie spécialisée ou pâtisserie boulangère (1 an)
- Certificats de qualification professionnelle tourier ou vendeur(se) conseil en boulangerie pâtisserie (1 an)

### NIVEAU 4 :

- Brevet Professionnel boulanger ou Brevet Technique des Métiers pâtissier (2 ans)

### NIVEAU 3 :

- Brevet de Maîtrise boulanger ou Brevet de Maîtrise pâtissier (2 ans)

Informations sur les métiers, les filières, les contrats :  
Service apprentissage de la CMA64  
A Pau : 05 59 83 83 62  
ou 05 59 14 85 90  
A Bayonne : 05 59 55 12 02



Fédération de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie du 64 :  
05 59 83 89 40

## OLYMPIADES DES METIERS 2014 / 2015

# Vous avez du talent ? Le monde vous appartient !

LA RÉGION AQUITAINE ORGANISE LA PROCHAINE SÉLECTION RÉGIONALE DES OLYMPIADES DES MÉTIERS QUI AURA LIEU À BORDEAUX-LAC LES 28 ET 29 MARS 2014.

POUR Y PRENDRE PART, LES JEUNES AQUITAINS DÉSIREUX DE VALORISER LEUR SAVOIR-FAIRE DANS DES DOMAINES AUSSI VARIÉS QUE L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION, L'AUTOMOBILE, LE BTP, L'INDUSTRIE, LES SERVICES OU LES TIC, SONT INVITÉS À S'INSCRIRE JUSQU'AU 9 DÉCEMBRE 2013.

Les Olympiades des Métiers représentent la plus grande compétition internationale de la jeunesse et de la formation professionnelle, visant à valoriser l'enseignement professionnel et les métiers techniques. Elle rassemble plus de 56 métiers regroupés en 7 pôles : agriculture, alimentation, automobile, BTP, industrie, services et TIC (technologies de l'information et de la communication), représentés par un peu plus de 300 candidats âgés de moins de 23 ans, salariés ou demandeurs d'emploi, apprentis, lycéens, compagnons ou stagiaires de la formation professionnelle. Et cette année encore, les sélections aquitaines accueilleront des compétiteurs en situation de handicap. Les lauréats régionaux intégreront ensuite l'équipe d'Aquitaine des métiers et concourront aux finales nationales et internationales. Une occasion unique pour ces jeunes de mettre en valeur leur métier, de valoriser leur savoir-faire et de se dépasser !



Renseignements et inscriptions jusqu'au 9 décembre 2013 sur le site : <http://olympiades.aquitaine.fr>

### LES ÉTAPES DE LA SÉLECTION :

- Décrocher la médaille régionale les 28 et 29 mars 2014 au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac (Constitution de l'équipe d'Aquitaine).
- Gagner sa place dans l'équipe de France des Métiers du 28 au 31 janvier 2015 à Strasbourg (Constitution de l'équipe de France).
- Viser l'aventure internationale du 2 au 7 août 2015 à Sao Paulo (Brésil).



**DIAGNOSTIC en PROTECTION Sociale**

La véritable analyse complète de toute la couverture sociale du chef d'entreprise et de son conjoint.

**Attention :** il ne s'agit pas d'une simple simulation approximative, mais d'un véritable relevé, réalisé à partir de données collectées par nos conseillers, auprès des organismes obligatoires.

La MNRA dispose d'une expertise de plus de 20 ans en protection sociale complémentaire des indépendants. À travers ce service, la MNRA illustre son engagement de conseil et d'accompagnement des indépendants, en toute transparence et objectivité.

**Le savoir-faire d'un EXPERT EN PROTECTION SOCIALE**

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE  
**mnra**  
la mutuelle des artisans  
Voir **AUJOURD'HUI**  
pour **PRÉVOIR DEMAIN**

**Votre conseiller: Antonio PREVOT**

☎ Pour me contacter : 06 10 26 12 35

✉ Pour m'écrire : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09

☎ Pour prendre rendez-vous : 0 810 66 66 72  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[www.mnra.fr](http://www.mnra.fr)

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE  
**mnra**  
la mutuelle des artisans